



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **51-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 1^{er} décembre 2009**

Le premier décembre deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 16 novembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14

Présents : Mmes BROUZET, CARRIER, DIDIER, GONNET, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE, MM BAFFERT, BOULARD, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, ROUX,

Absents excusés : MM CARBONARI, COIGNÉ, JULLIEN, GAUTHIER, Mme FRIER

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS

Programmation des travaux de maintenance : modification des critères de prise en charge et validation de la programmation 2010.

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose au comité syndical,

Considérant que dans le cadre de sa compétence « maintenances des équipements sportifs », le SIRD élabore chaque année une programmation des travaux à réaliser sur l'exercice budgétaire.

Considérant les critères en vigueur de prise en charge des travaux soit une prise en charge en fonction des demandes des communes. L'arbitrage étant fait en commission sport dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée chaque année.

Considérant que cette pratique ne permet pas de développer d'objectifs précis et relève davantage d'une politique de guichet que d'une véritable politique de maintenance.

Considérant les investissements en cours et le rajeunissement de notre parc sportif

Il convient de délibérer sur de nouvelles modalités de prise en charge dont les objectifs sont :

- De Proposer de nouvelles modalités de prise en charge par priorisation des travaux selon des thématiques identifiées comme prioritaires. Cadrer des engagements de travaux en fonction d'objectifs ciblés : Passage d'une logique quantitative à une logique qualitative.
- D'adopter des règles de prise en charge similaires pour l'ensemble des communes afin d'unifier et de prioriser les demandes.
- -D'établir un PPI des travaux de maintenance
- -D'assurer un meilleur contrôle budgétaire des dépenses de maintenance et éviter les a coups d'un exercice budgétaire sur l'autre.
- Définir une politique de gestion des bâtiments
- Non priorisation des travaux qui ne rentrent pas dans les Thématiques. A l'exclusion des travaux urgents (fuite en toiture, ECS....)
-

thématiques prioritaires proposées (dans l'ordre d'importance) :

- -1) Travaux liés aux mises aux normes réglementaires : accessibilité PMR, SSI....
- -2) Travaux liés aux grosses réparations (étanchéité, ECS, changement de sol sportif..)
- -3) Travaux liés aux politiques de développement durable
- -4) Matériel sportif
- 5) Travaux d'embellissement

Une enveloppe globale annuelle de 70 000 € dont 10 000 € pour les travaux urgents, à répartir sur les 6 gymnases est désormais attribuée aux travaux de maintenance selon les thématiques prioritaires. Pas de somme fixe allouée par gymnase.

Elle sera réajustée chaque année de 2%.

Elle est basée sur la moyenne des travaux de maintenance engagés sur les trois dernières années et sur la capacité budgétaire du SIRD.

Les demandes seront effectuées une fois par an lors de la programmation Budgétaire. (pour permettre aux communes un temps de concertation interne préalable, un délai de 1 mois sera respecté entre l'envoi de la convocation et la date de réunion.) La prise en charge est possible à l'intérieur et dans l'ordre des thématiques ciblées.

En annexe est présentée la programmation 2010 validée par la commission du 24 novembre 2009.

Après exposé, il est demandé au comité

- ↳ de valider la modification des critères de prise en charge des travaux de maintenance
- ↳ de valider la programmation 2010

Le comité syndical après débat

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 2 décembre 2009

Le Président,
Michel BAFFERT

1) Validation de la programmation 2010

GYMNASE	TRAVAUX DEMANDES	MONTANT TTC	COTATION SELON CRITERES	TRAVAUX RETENUS PROGRAMMATION 2010	MONTANT TTC
GYMNASE G. NOMINE	Changement Porte coupe feu local entretien suite à visite SSI	2600	1	Changement Porte coupe feu local entretien suite à visite SSI	2600
	Travaux complémentaires de lutte contre la légionnelle	8000	1	Travaux complémentaires de lutte contre la légionnelle	8000
TOTAL		10 600			10 600

GYMNASE J. VALLES	Désenfumage ouvrant de l'escalier	2000	1	Désenfumage ouvrant de l'escalier	2000
TOTAL		2000			2000

GYMNASE G. PHILIPPE		3000	2	modification des ouvrants liaison salle d'escalade grande salle	3000
TOTAL		3000			3000

GYMNASE	TRAVAUX DEMANDES	MONTANT TTC	COTATION SELON CRITRERES	TRAVAUX RETENUS PROGRAMMATION 2010	MONTANT TTC
GYMNASE ARISTIDE BERGES	raidisseur plaques faux plafonds	5 526	1	raidisseur plaques faux plafonds	5 526
	Matériel sport musculation + tapis escalade	4 000	4 et 1	Tapis d'escalade (respect des normes réglementaires)	4000
	carrelage VERCORS	4 500	5		
TOTAL		14026			9526

GYMNASE YVES BROUZET	remplacement ballon d'eau chaude	3 500	2	remplacement ballon d'eau chaude	3 500
	changement des douches RDC (matériel)	5 300	2	changement des douches RDC (matériel)	5 300
	désenfumage grande salle	5 000	1	désenfumage grande salle	5 000
	Changement Porte de secours de la grande salle et porte ancienne entrée au RDC	15 000	3	Changement Porte de secours de la grande salle et porte ancienne entrée au RDC	15 000
	changement des châssis vestiaires RDC côté est	20 000	3		
	Peinture de la grande salle	13 499	5		
TOTAL		62 299			28 800

GYMNASE	TRAVAUX DEMANDES	MONTANT TTC	COTATION SELON CRITRERES	TRAVAUX RETENUS PROGRAMMATION 2010	MONTANT TTC
GYMNASE ALEXANDRE FLEMING	Compte tenu de la reconstruction du gymnase, les travaux de maintenance sont suspendus.				
TOUT GYMNASE	Provision pour travaux urgents	10 000		Provision pour travaux urgents	10 000
TOTAL GENERAL		98 925 en dépassement de 28 924 € Budget : 70 000 €			63 926